Vol. XLII — Saint-Boniface, Manitoba, Mercredi, 2 Juillet 1913. — No. 35

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

Le Duc de Connaught

Son Altesse Royale le duc de Connaught a accepté un nouveau terme d'un an comme gouverneur-général du Canada.

LE CONGRES DE MERCREDI

Le Congrès patriotique tenu mercredi dernier au collège aura de bons résultats pour la population française de notre province. Ce congrès a mis en lumière la recrudescence de virilité nationale qui s'affirme au sein de la minorité.

Mgr Béliveau a traité le problème de la colonisation avec une maîtrise consommée. Et il n'y a pas de doute que si l'on veut suivre les jalons que l'évêque-auxiliaire de Saint-Boniface a indiqués nous pourrons compter avant longtemps sur une augmentation notable des immigrants de la province de Québec, des Etats-Unis, de France et de Belgique.

Dans l'après-midi l'Hon. Joseph Bernier a informé l'auditoire qu'il avait réussi à intéresser un capital suffisant pour former une société de colonisation française. Une longue discussion fut faite autour de cette question, et il est à espérer que ce côté de l'organisation patriotique française recevra, avant peu, une solution satisfaisante.

La séance du soir fut une séance publique. Elle fut présidée par Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque. Le Rév. Père Adam S J. lut un travail sur la presse catholique; Monsieur Amédée Denault apporta au Congrès les voeux de la Société du Parler Français de Québec.

Nous offrons aussi de vives félicitations à M. Roger Goulet pour son éloquent discours. M. Goulet, parlant de nos écoles bilingues et de la langue française, a manié son sujet avec une compétence fort admirée.

L'allocution prononcée par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque est une des plus délicieuses et plus pétillantes "conversations" que nous ayons encore entendues. Monseigneur Langevin était en verve et pendant une heure il a ravi son auditoire par un discours du plus pur patriotisme et de la plus heureuse inspiration oratoire.

Monseigneur Cherrier

A la demande de Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque, voici que Rome confère un nouvel honneur à notre clergé: M. l'abbé Cherrier est fait protonotaire apostolique.

Cette nomination, aussitôt qu'elle a été publiée lundi, a causé partout la plus grande satisfaction.

Nous présentons nos hommages au titulaire avec beaucoup d'empressement et une grande sincérité.

Le curé de l'Immaculée Conception est une figure dominante dans la province. Sa grande érudition en a fait un des piliers de l'Université, dont il fut pendant de longues années président du Bureau des Etudes; son éloquence de plume et de parole et son zèle toujours en éveil l'ont placé parmi les plus magnifiques soldats de notre cause des écoles. Pour notre part, ce qui nous a toujours frappé dans le caractère du curé de l'Immaculée Conception, et ce que nous avons toujours admiré, c'est son intrépidité. Il a fait les bons combats, les bonnes polémiques, sans jamais faiblir et sans jamais fléchir; il a connu les luttes à fond de train contre l'ennemi haineux; il a aussi connu la discussion plus difficile et plus délicate, contre des hommes de bonne foi, qu'il a souvent éclairés et dont il a atténué l'antagonisme.

Comme prêtre, comme chef de paroisse, Mgr Cherrier a fait des oeuvres nombreuses. Possédant la fortune, il en use comme un grand seigneur: pour donner libéralement à nos maisons d'éducation, à nos hôpitaux, à nos orphelinats.

Ce prêtre, l'un des auxiliaires les plus estimés et les plus appréciés de Mgr. l'Archevêque de Saint-Boniface, a donné en abondance et sans se lasser du pain intellectuel et du pain matériel à ses ouailles, à ses compatriotes et à ses concitoyens.

***

Mgr. Cherrier est né à Laprairie, province de Québec, le 26 septembre 1854; il fit son éducation au collège de Sainte-Thérèse et prit plus tard ses degrés à l'Université Laval. Devenu prêtre, il occupa la chaire de Littérature et des Sciences Naturelles à son Alma Mater, le collège de Sainte-Thérèse.

Arrivé au Manitoba en 1878, il fut nommé curé de la paroisse de Saint-Boniface; en 1881 Mgr Taché l'invitait au rectorat du collège de Saint-Boniface, poste qu'il occupa jusqu'à 1884, date de l'arrivée des R.R. P.P. Jésuites.

Depuis des années déjà lointaines, Mgr. Cherrier dirige la paroisse de l'Immaculé Conception. Nous nous rappelons que jadis pour arriver au modeste presbytère et à la petite église qui constituaient la Mission, il fallait faire un bout de chemin dans un paysage de prairie et de jeunes feuillages! Aujourd'hui c'est la ville avec toute son actualité, tout son bourdonnement. Et parmi les nombreuses paroisses catholiques de cette grande ville, celle de l'Immaculée Conception est l'une des plus puissamment organisées.

Le nouveau protonotaire fut membre du Bureau Provincial de l'Education jusqu'à 1890, date des lois d'abolition. En 1890 le curé de l'Immaculé Conception entra dans le Conseil de l'Université, dont il devint le président des Etudes. Il occupa cette situation jusqu'à l'arrivée de M. MacLean, le nouveau président de l'Université. L'Université lui conférait, il n'y a pas deux mois, le grade de docteur-en-droit.

Depuis plusieurs années Mgr. Cherrier fait partie du Bureau Consultatif du département de l'Education. Et dans ces fonctions il a rendu de précieux services à la minorité.

Une brochure substantielle et opportune

Le R. Père Morice, O.M.I., publie en brochure la controverse qu'il a soutenue il y a quelques mois contre le rév. E.J.B. Salter, ministre protestant, de Winnipeg, au sujet de la question des écoles.

Ce petit livre de 85 pages est précieux pour quiconque veut se renseigner sur les faits et sur la loi.

Le rév. P. Morice n'a eu aucune difficulté à prouver au rév. M. Salter que les catholiques de Winnipeg subissent une injustice criante et que le reste des Catholiques du Manitoba n'ont pas encore la plénitude de leurs droits.

Des discussions comme celle que le Père Morice vient de faire, avec un ministre protestant, en face du public protestant, il serira quelque chose de bon. Car les esprits honnêtes qui liront ces lettres échangées ne manqueront pas d'apercevoir la justice de nos réclamations. Peu à peu la lumière se fait. Continuons tous ensemble à renseigner la population protestante sur notre situation, puis, à réclamer ce qui nous appartient.

On peut acheter la brochure du distingué oblat en s'adressant à la West Canada Publishing Company. Prix: 10 sous.

Generosite bien inspiree

L'*Union Médicale du Canada*, qui est une revue technique publiée par les médecins de Montréal à l'usage de la profession, contient dans son dernier numéro un article qui nous a fort intéressés. Il s'agit de la fondation que vient de faire M. J. Auguste Richard, d'une chaire de phisiothérapie à l'Université Laval.

Reproduisons cet extrait de l'article, car il résume tout et fera comprendre aux lecteurs l'importance de l'acte généreux de M. Richard:

Nos vœux les plus chers s'accomplissent

Grâce à la générosité du philanthrope qu'est M. Richard, dont si l'esprit large, si souple, saisit rapidement l'importance de ces questions d'économie sociale, la lutte contre la tuberculose prend un nouvel essor. Elle n'est plus confinée exclusivement au dispensaire, où elle fait le bien comme à la dérobée, à l'insu de tous, excepté des humbles et des idéalistes, mais elle monte à la tribune et elle parle d'autorité. Elle prend la direction du mouvement en organisant en quelque sorte la synthèse des initiatives privées que leur isolement condamnerait à l'impuissance et elle assume la réalisation d'une œuvre aussi noble qu'utile, car elle est liée intimement à la prospérité générale du pays, à son essor économique, à sa grandeur.

—Aux pouvoirs publics, elle tracera au fur et à mesure la voie à suivre, les lois à formuler contre l'alcoolisme, dont la tuberculose est un des plus douloureux effets, contre le logement insalubre, le taudis, où naissent et meurent tant de victimes, contre le lait infecté qui tuberculise les jeunes enfants et qui les prédispose à succomber au moindre choc.

—Cette chaire nouvelle fera plus encore. Elle groupera, chaque année tous les étudiants en médecine, qu'elle instruira nonseulement au point de vue scientifique, mais encore au point de vue social. Elle indiquera les causes, l'évolution,les aspects économiques et sociaux de la maladie, elle leur donnera les meilleurs moyens de la combattre à toutes ses phases, enfin elle formera la mentalité de ces jeunes intelligences en leur enseignant le catéchisme des devoirs et des responsabilités du médecin moderne en face des dangers qui menacent la famille et la race. Ces jeunes médecins iront à leur tour dans les différents centres de leur pays où il continueront la saine propagande d'éducation populaire dont les résultats ont été si encourageants ailleurs.

M. Richard est un ancien manitobain; à ce titre il avait un droit particulier à ce que son geste philanthropique fût connu ici. Nous félicitons ce financier qui manifeste une telle conscience du devoir des riches et des forts: aider les pauvres et les faibles.

Procureur-General du Canada

M. Arthur Meighen, député de Portage-la-Prairie, a été fait procureur-général du Canada, jeudi dernier. M. Meighen n'a que trente-huit ans; mais c'est l'un des hommes les plus écoutés de la Chambre des Communes. Durant la dernière session, il a fait preuve de grandes connaissances légales et d'un considérable talent de *debater*.

Il n'est pas probable que le parti libéral s'oppose à la réélection du nouveau membre du Cabinet.

Visites de confreres

Nous avons eu, mercredi, la visite à nos bureaux, de M. L. Hacault, de Bruxelles. M. Hacault est un des plus anciens et des plus estimés collaborateurs du *Manitoba*.

Sa plume abondante, variée et renseignée fournit aussi de la littérature à plusieurs autres journaux.

* * *

M. J. Amédée Denault, accompagné de M. l'abbé Lamy, directeur des *Cloches de Saint-Boniface*, a fait une visite au *Manitoba* avant de repartir pour l'Est. On sait que M. Denault est un journaliste dont la plume est très estimée dans la province de Québec.

La Recolte

Les pluies de la semaine dernière ont sauvé la récolte. A la sècheresse brûlante et à l'atmosphère qui écrase a succédé une température favorable à la moisson. La pluie bienfaisante est tombée partout dans les trois provinces. Aussi les cultivateurs, les banquiers, les hommes d'affaires, tout le public devrions-nous plutôt écrire, sont enchantés.

Espérons que l'année 1913 sera bonne pour tous.

* * *

Le collège de Saint-Boniface a publié un annuaire très complet à l'occasion de la fin de son année scolaire. On trouve dans cette brochure un précis historique de la maison, l'énumération des programmes d'études, du professorat et des élèves.

A Propos des Soulevements Metis

M. Roger Goulet, le président de l'Union Nationale Métisse vient d'adresser aux journaux la lettre suivante:

Monsieur le Rédacteur,

Dans sa tournée de triomphe apparent, M. Henri Bourrassa a sans doute mérité les éloges qui lui sont décernés au sujet de son éloquence reconnue. Sa grande facilité de langage, appuyée sur ses connaissances indiscutables auraient pourtant pu l'empêcher de glisser dans son discours les expressions malheureuses qui ont causé une grande peine chez un grand nombre de personnes concernées.

Comment M. Bourassa peut-il, en vue de l'histoire, en vue de sa défense des intérêts nationaux, qualifier de *rébellions* les Mouvements des Métis? M. Bourassa ne tient donc pas compte des explications de nos meilleurs historiens, qui prouvent de la manière la plus claire que les soulèvements des Métis n'ont pas été des *rébellions*.

De plus, M. Bourrassa met au crédit des services rendus par les Canadiens-français à la couronne britannique la part que ces Canadiens ont prise dans la suppression de ce qu'il appelle les deux rébellions des Métis. Ces Métis ne combattaient-ils pas pour la position de la langue française et de la religion catholique—ce que prétend défendre aujourd'hui M.Bourassa.

Que M. Bourassa sache bien que s'il peut actuellement venir dans l'Ouest sous le prétexte d'encourager ceux qui ont combattu et qui combattent encore pour la langue française et la religion catholique c'est dû d'abord aux Métis et aux anciens Canadiens du pays, aidés de leurs missionnaires.

Les Métis n'ont peut-être pas aujourd'hui, dans l'opinion de certaines gens, l'importance qu'ils ont eue, mais ceux qui sont là ne permettront pas que la mémoire de leurs pères soit attaquée par des personnes qui, ou bien sont mal renseignées ou bien faussent à dessein la vérité historique.

ROGER GOULET,
Président de l'Union Nationale Métisse.
Saint-Boniface, ce 26 juin 1913

Il faut toujours compter avec les Francais

UNE RANDONNÉE DE 1,400 KILOMÈTRES A UNE VITESSE MOYENNE DE 150 KM. A L'HEURE.

On croit rêver en lisant de pareils chiffres; et pourtant ils sont rigoureusement exacts. Il est vrai que ce tour de force a été accompli par un Français. Disons-le bien haut: si un anglo-saxon avait fait ce quasi-prodigieux bond à travers les airs pendant plusieurs jours tous les journaux anglais du monde entier n'auraient pas eu assez d'encre pour clamer aux quatre vents l'esprit d'initiative et d'audace de l'anglo saxon, le parfait fonctionnement du seul moteur anglais, double qualité nécessaire pour réussir cette ... promenade aérienne.

Parti le matin de Paris, l'aviateur Brindejonc des Moulinais, pilote de la maison françaiseMorane-Saulnier déjeunait à Berlin et arrivait en Russie avant le coucher du soleil, volant à travers la tempête, et parcourant la distance de Paris à Berlin à une vitesse moyenne de 190 km. (120 milles) à l'heure. Pour se rendre compte de cette vitesse folle, disons que le Nord-Express l'un des trains les plus rapides du monde, part de Paris avant 2 hrs de l'après-midi et n'arrive à Berlin que le lendemain matin à 7.30 hrs! Brindejonc, lui, est parti le matin de Paris à 4 hrs et il dînait à onze heures à Berlin!

Les dépêches de Berlin nous annoncent que dès le petit jour, après une nuit de tempête, le vent n'avait cessé de souffler avec une violence inouie, brisant des fenêtres et renversant des cheminées. Sur l'aérodrome de Johannisthal les oriflammes des hangars avaient été arrachés, et les arbres ployés comme de simples roseaux. Naturellement nul aviateur allemand n'avait songé à sortir, et ce fut avec stupeur qu'on apprit qu'un pilote français était en route et qu'il allait arriver. En effet quelques instants plus tard, un point noir apparaissait à l'horizon, qui grandissait avec une rapidité prodigieuse, et après quelques spirales, Brindejonc roulait sur le terrain de l'aérodrome. On se précipita vers lui et on dut le sortir du fuselage, car il était absolument mort de fatigue. Lorsque les forces lui furent un peu revenues, Brindejonc déclara qu'il allait dîner et qu'ensuite il allait continuer son voyage, le jour même, vers Varsovie, et plus loin, si possible.

A ces mots, les auditeurs du Français se regardèrent stupéfaits. Il fallait vraiment avoir le diable au corps pour repartir par un temps pareil, car la pluie était venue s'ajouter au vent, et de gros nuages noirs roulaient très bas, en vague tumultueuse à l'horizon. Eh bien, cette héroïque folie, car c'en était une, Brindejonc l'a accomplie, et à 3.37 hrs de l'après-midi du même jour, il repartait de Berlin, et disparaissait à grande vitesse dans la direction de la Russie, aux yeux terrifiés des aviateurs allemands épouvantés par tant d'audace. Ce fut une révélation pour eux; ils virent ce que faisait un Franc quand ce Franc voulait atteindre le but qu'il s'était proposé. Et, comme nous le prouvent tous les commentaires parus dans la presse allemande à ce sujet et dont quelques uns ont été reproduits ci-dessous,ils songèrent certainement qu'il ne ferait pas bon avoir à faire à quelques centaines de milliers de ces gaillards-là.

Nous savons que ce même soir, vers 7 hrs, Brindejonc arrivait à Varsovie, et, avant le coucher du soleil continuait au-dessus des prairies russes sa randonnée commencée le matin aux environs de la Tour Eiffel à Paris

Depuis, il a atteint St-Petersbourg, les journaux nous apprennent qu'ayant traversé la Mer Baltique il est passé par Copenhague et va rentrer à Paris toujours par la voie des airs.

Nous nous devions de mentionner ce tour de force s'ajoutant à d'autres victoires françaises remportées dans les domaines les plus variés, et tendant à prouver notre conclusion d'un article paru dans ce même journal il y a quelque temps: que, dans le monde, il fallait toujours compter avec le Français.

F. DENISET

LE VOYAGE DE BRINDEJONC, ET LA PRESSE ALLEMANDE

BERLIN, — Le fantastique voyage de Brindejonc des Moulinais a causé en Allemagne une énorme impression, non seulement dans les milieux aéronautiques, mais aussi dans les milieux militaires et dans le peuple. On peut d'ailleurs s'en rendre compte par les commentaires de la presse.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* écrit:

Par son vol Paris-Berlin-Varsovie, Brindejonc a accompli un un tour de force hors ligne. Ce qui rend sa performance encore plus admirable, ce sont les circonstances qui l'ont accompagnée. Sa descente en vol plané, à Johannisthal, dans une véritable tempête, fut, de l'avis des témoins de cet événement, mémorable, un chef-d'oeuvre dans l'art de l'aviation.

La *B. Z. Am Mittag*:

C'est la volonté de vaincre qui a donné la victoire à Brindejonc. Nous avons en Allemagne de vaillants aviateurs, mais lequel d'entre eux voudrait prétendre à renouveler la performance de Brindejonc dans des circonstances analogues? Les appareils français, plus rapides, exigent de la part du pilote plus de science et plus de maîtrise de ses nerfs que nos "Taube" flegmatiques ou que les biplans adoptés par l'autorité militaire.

La *Gazette de Voss*:

Une fois de plus un aviateur français a montré ce que pouvait faire "l'élan" français et a accomplie un exploit qui, il y a quelque temps encore, aurait été jugé impossible. Brindejonc nous a montré de façon très nette, et dont nous profiterons, espérons-le, la distance qui sépare les aviateurs allemands des aviateurs français. A côté de tels raids, que pouvons-nous montrer?

Le *Berliner Tageblatt*:

Ce vol de Paris à Varsovie nous permet de constater la maîtrise qui est propre aux aviateurs français. Ce que Brindejonc a fait, des douzaines de ces Français sont prêts à le faire. Aussi il faut se demander pourquoi nos aviateurs Allemands n'en font pas autant.

Alphonse XIII heritier d'un million

TOULOUSE.— Les tribunaux sont actuellement saisis d'une affaire qui passionne les avocats. Il s'agit d'un procès en annulation de testament dans lequel le Roi Alphonse XIII d'Espagne est intéressé.

Il y a deux ans, Albert Sapène, un Français, mourait laissant une fortune de cinq millions de francs, environ ou à peu près un million de dollars. Sapène avait un testament dans lequel il léguait toute sa fortune au jeune roi d'Espagne. La nouvelle ne fut pas rendue publique tout de suite, mais des parents de Sapène l'apprirent un bon jour et c'était juste au moment où on allait verser le million au roi.

Mme Sacase, une parente du millionnaire défunt, fit prendre des procédures par ses avocats pour empêcher l'exécution du testament, puis elle demanda son annulation aux tribunaux.

L'audition de la cause est commencée. Mme Sacase allègue que le testament est nul parce Sapène l'a fait dans un moment où il ne pouvait être tenu responsable de ses actes. Elle allègue aussi qu'en 1909, Sapène a été détenu dans un asile d'aliénés.

Sa Majesté le Roi d'Espagne conteste la demande d'annulation. Alphonse XIII est représenté par Mtre Maurice Bernard, un des meilleurs avocats de Paris.

M. Poincare en Angleterre

La population de la capitale a fait un accueil enthousiaste au président.

De la gare au palais des centaines de milliers de spectateurs étaient échelonnés et acclamaient au passage M. Poincaré et George V.

Le soir la salle du banquet présentait un aspect éblouissant; des roses merveilleuses étaient répandues à profusion et partout les trois couleurs françaises étaient en évidence. On fit usage de la célèbre vaisselle d'or massif de Windsor.

Le président était assis entre le roi et la reine; environ cent invités assistaient à ce banquet somptueux.

Le roi Georges, en portant la santé de M. Poincaré, a déclaré que l'Entente Cordiale, plus forte que jamais, est la plus puissante garantie de paix pour le monde.

Le président parla dans le même sens.

Les Suffragettes Anglaises

Quelles aient toujours été insupportables, cela ne faisait de doute pour personne. On avait cependant commencé à en sourire, tout en trouvant leurs espiègleries d'un goût détestable. Provoquer des scandales, au parlement, cabosser le chapeau d'un ministre, souffleter un pasteur, qui a le malheur de ressembler à M. Lloyd George, houspiller des hommes qui ne savent pas comment se défendre puisqu'il ne faut jamais frapper une femme même avec une rose ce sont là de bien vilaines manières.

Mais maintenant on ne sourit plus; les excès de ces dames ne connaissent plus de limites. Elles ont depuis longtemps quitté le domaine de la farce pour se lancer à corps perdu dans celui du délit et du crime. Les attentats succèdent au attentats les bombes ont remplacé les coups d'ombrelle, elles ne se contentent plus d'ameuter la foule par des paroles violentes, elles incendient des boites aux lettres, des automobiles et même des maisons; elles ont commencé par des pavillons de thé, elles s'attaquent à présent aux stations de chemins de fer, aux bâtiments publics, aux demeures privées. Une série d'édifices ont déjà été détruits. Et si les suffragettes n'ont encore sur la conscience aucune vie humaine, elles n'en ont aucun mérite. Elles s'attaquent même au cheval du roi, et cet acte insensé parait en Angleterre le comble du scandale.

On connaît ce haut fait qui marquera dans les annales sportives d'Angleterre. Miss Davidson, qui, aux courses d'Epsom, s'était jetée à la bride d'un cheval lancé au galop, a trouvé jeudi un imitateur aux courses d'Ascot. Miss Davidson est morte; l'homme des courses d'Ascot a le crâne fracturé. La première était évidemment une folle hystérique; le second un détraqué, que l'agitation féministe a rendu tout à fait fou

Tous ces actes auxquels préside la déraison surprennent dans cette Angleterre, qui nous semble un pays d'ordre et de raison. Des grèves de trois cent milles ouvriers n'y provoquent aucun trouble; suffit-il d'une poignée de femmes pour déchainer tant de violences, et les femmes seules sont-elles en Angleterre capables d'excès? Sans doute, sous ses dehors froids, l'Anglais est beaucoup plus passionné qu'il ne le parait. Il s'impose à lui-même cette attitude impassible pour contenir et voiler son ardeur Mais gare au jour où cette contrainte disparait. A vrai dire, cela n'arrive plus depuis longtemps: aucun grand pays d'Europe ne commet si peu de crimes, d'actes sanglants et anarchistes. Etait-ce bien aux femmes à donner de si déplorables exemples? Les portefaix du port de Londres, les mineurs du pays de Galles font valoir leurs prétentions avec plus de dignité et plus de mesure que ces dames qui appartiennent toutes aux classes bourgeoises et instruites, qui jouissent comme les hommes du droit de réunion et à l'égard desquelles l'autorité s'est montrée jusqu'ici plus que débonnaire.

Associée de plus en plus aux travaux de l'homme, la femme doit être affranchie de sa tutelle ancienne et revendiquer des droits de plus en plus étendus. Ce n'est que justice. Et c'est dans ce sens que se développe la législation des pays civilisés. Or, après les pays scandinaves, nulle part la femme ne possède autant de droits politique qu'en Angleterre, puisqu'elle vote dans les élections municipales. La crise de folie collective des suffragettes anglaises ne peut qu'éloigner indéfiniment le triomphe de leur cause et jeter le discrédit sur les revendications féministes les plus légitimes. Elles seraient payées par leurs pires tyrans qu'elles n'agirait pas autrement.



Departement de l'Interieur

BUREAU DES TERRES DU DOMINION—DISTRICT DE WINNIPEG.

AVIS

Avies publics est par les présentes donné que le et après le 21 Juillet 1913, les terres de culture suivantes seront mises à la disposition du public qui pourra faire entrees comme Homestead.

Township 28, Rang 3, à l'Ouest du Méridien Principal.

Township 29, Rang 4, à l'Ouest du Méridien Principal.

Township 34, Rang 17, à l'Ouest du Méridien Principal.

Township 35, Rang 17, à l'Ouest du Méridien Principal.

Township 36, Rang 16, à l'Ouest du Méridien Principal.

Daté à Winnipeg, 20 Juin, 1913.

L. RANKIN,
Agent.



L'Acte des Arpentages des Terres du Dominion

En conformité avec les dispositions de la Section 58 de l'Acte des Arpentages des Terres du Dominion, avis est par les présentes donné que le Ministre de l'Intérieur a reçu une pétition de propriétaires de terou de personnes tenant terres comme homestead dans le Township vingt et un, rang trois à l'ouest du Méridien Principal telle pétition représentant que les jalons de l'arpentage original du dit township ont disparu et demandant un nouvel arpentage.

Toute personne qui prétendrait connaitre la position de un ou de plusieurs des jalons d'arpentages des terres qui doivent être ré-arpentées ou qui serait en possession de renseignements de nature à faire retrouver la position de ces jalons est priée par les présentes d'en donner avis, par lettres enrégistrées au ministre de l'Intérieur le ou avant le 24 juillet 1913.

(Signé)
E. DEVILLE
Arpenteur Général des Terres du Dominion.

Ottawa, Ontario.
29 Mai 1913.
32-35.

Chronique de la Province

FIN D'ANNEE SCOLAIRE AU COUVENT DE STE-ANNE DES CHENES

La distribution solennelle des prix a eu lieu le 26 courant. M. le curé W. Jubinville présidait cette petite fête de famille accompagné de son dévoué vicaire M. l'abbé A. Chevalier et du R. P. Sauvé, S.J. Les parents des élèves de cette maison sont venus en grand nombre encourager les succès de leurs enfants. La liste des principaux prix ce lit comme suit: Mlle M Landry médaille d'or pour instruction religieuse, donnée par Mgr l'Archevêque; 2ième prix: instruction religieuse, médaille d'argent, donnée par M. le Curé W. Jubinville, méritée par Mlle B Magnan; excellence: 2ème classé, médaille d'or donnée par M l'abbé A. Chevalier et méritée par Mlle M. Fournier; rhétorique: 2ème classe, médaille d'or donnée par M. le Curé W Jubinville, méritée par Mlle J. Morris; application générale: 2m. classe, médaille d'or donnée par M. le curé Bélanger, méritée par Melle N. Guppy; succès dans les études, médaille d'or donnée par M. le Curé C. Paillé, méritée par Mlle R. Bayer; une bourse($5.00 en or) donnée par R. M. J. Jerome, méritée par Melle A. Pichon; musique vocale: médaille d'argent donnée par M. le curé W. Jubinuille, méritée par Mlle G. Nolin; mathématiques: médaille d'argent donnée par M. J. Berthiaume, méritée par Mlle N. Desautels; excellence: médaille d'or pour les élèves pensionnaires donnée par l'Honorable T. Berthiaume, méritée par Mlle F. Dubois; un magnifique prix a été donné pour l'assiduité par M. l'abbé Paré et mérité par Mlle B. Magnan; Mde I. Richer a donné 2 beaux volumes pour la classe de l'entrée. Bon nombre de volumes précieux ont été distribués aux élèves.

Je suis heureux de donner ici encore, un bon témoignage du couvent de Ste-Anne. J'ai eu le plaisir de constater plus d'une fois le bien qui se fait dans cette maison. Ce pensionnat dont la renommée n'est plus à faire donne une instruction tout à la fois solide et religieuse.

Nous ne pouvons dire assez toute la reconnaissance que nous devons à ces dévouées religieuses qui donnent une si haute éducation à tant de jeunes filles qui seront plus tard l'honneur de la société.

LA MARINE AMERICAINE

Washington. —Selon l'amiral Dewey, une flotte américaine adéquate signifie une flotte venant au second rang après la Grande-Bretagne, et "la disproportion est une invitation à la guerre."

Dans un article écrit pour le "navy day" à Newport. R.I., le deux juillet et publié aujourd'hui, l'amiral Dewey dit ce qui suit:

"Je crois que c'est le devoir de chaque génération de payer sa part de défense et de ne pas en laisser le fardeau aux générations à venir; et la garantie de la paix est une marine assez forte pour rivaliser avec les autres. La seule fonction d'une marine est la préservation de la paix, et c'est la justification de son existence. Pour remplir cette fonction, la marine doit être adéquate; et, bien que l'on ait beaucoup discuté sur sa signification depuis quelque temps, le mot "adéquat" appliqué à la marine n'a qu'une signification et c'est qu'une "marine adéquate" est une marine assez puissante pour combattre et défaire tout ennemi probable. Cette puissance n'est pas absolue; elle est relative et varie de periode en période, comme les autres puissances du globe varient leurs effectifs navals. A l'heure actuelle, le mot "adéquat" signifie pour nous une marine puissante venant au second rang après l'Angleterre.



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon,

Devoir—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'ou moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la preemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre. Devoir—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir a partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

Devoir—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

LE MANITOBA

De tous côtés on nous félicite d'avoir annoncé la publication prochaine du *Manitoba* à huit pages. Nous comptons en faire un journal complet sous tous rapports: questions nationales, religieuses, sociales et économiques, politique, histoire, littérature et service de nouvelles insurpassé parmi la presse française de l'ouest.

Chez Nous et Autour de Nous

—Un feu, causant $35,000 de dommages a eu lieu lundi, à Rosthern.

—Nous accusons réception de l'Annuaire du Séminaire de Saint-Hyacinthe. Nos remerciements.

—C'était *Dominion Day* hier. Beaucoup de monde dans les lieux où l'on s'amuse: places d'eau, parcs publics, promenades et théâtres.

—On demande une bonne d'enfants. Bons gages. S'adresser à Madame W.J. O'Connell, River View Hotel, Elmwood. Telephone: Saint-John 1076.

—On demande une bonne servante. Bons gages. S'adresser à Mme Lebelle, Suite 7, block Manitoba. No. 42, avenue Provencher, Saint-Boniface.

—Le Pique-nique annuel de l'Union Nationale St-Joseph de Saint-Laurent, aura lieu à Saint-Laurent le 9 du courant. Départ de la gare à Winnipeg à 10.30 Prix réduit de passage.

—Des Galiciens ont joué du couteau dans une bagarre, rue Cherrier, à Saint-Boniface, dimanche soir. Deux d'entre eux sont à l'hôpital, et quatre autres sont en prison et subiront leur procès aussitôt que les malades pourront paraitre en cour.

—Monsieur Henri Lanchantin a l'honneur de faire savoir à sa clientèle française qu'il vient d'ouvrir un magasin au coin des rues Horace et des Meurons et sera à sa disposition pour la satisfaire. Aussi, logement de quatre chambres à louer, à prix raisonnable.

—C'est le temps de vous abonner au *Manitoba* ($1 par année). *Le Manitoba* sera publié à huit pages d'ici quelques semaines. Nous comptons en faire un journal intéressant pour tous, depuis le plus grave lecteur jusqu'au plus jeune bambin.

—Nous demandons des terrains vacants dans toutes les parties de St-Boniface, Norwood et St.Vital ainsi que des maisons. Nous vous promettons une vente rapide si les prix et conditions sont raisonnables. 52 Provencher Ave. Phone Main 3479. Bonin, Dufault et Dubois.

— M. J. E. Ritchot, marchand de Bois de Chauffage de tontesortes, charbon dur ou mou Adresse, No 53 rue Aubert St-Boniface. Bois scié et fendu. Livraison sous le plus court délai. Satisfaction garantie. Téléphone Main 2197.—Mme Ritchot réparera les fourrures à des prix satisfaisants.

—Au théâtre Walker durant le temps de l'Exposition il y aura de l'opera comique "The Red Widow". La vente des billets réservés commencera vendredi le 4 juillet. A l'affiche "Passers by" pour le 17 juillet; la semaine du 21, M. Walker présentera la troupe de "Fine Feathers and "Hankey panky."

— MM. Degagné et Couture nous prient d'annoncer qu'ils ont des automobiles de 5 et 7 passagers à louer à toutes heures du jour et de la nuit et garantissent satisfaction à des prix modérés. Bureau coin des avenue Provencher et Taché. Téléphones: Résidences: 4410 ou 15-37, Main; Bureau: 1986, Main.

— M. Louis Marius, comptable-auditeur, a l'honneur d'annoncer qu'il est à la disposition de toute maison de commerce ou d'affaires en général pour travaux de comptabilité tels que mise à jour, ouverture des comptes, auditions, etc. Sa compétence en la matière est un sûr garant pour les clients qui voudront bien s'assurer de ses services.

—L'Exposition de Winnipeg aura lieu du 8 au 16 juillet; comme par les années passées il y aura un programme de jeux.

—Lot à bâtir:—Lots 21 et 22 rue La Rivière, près Des Meurons. Eau, égoûts, etc. 80 x 100 $32,00.00 du pied. $800. comptant; balance facile. Buffet, Bonin et Cie., 333 Main St. Wpg.

—MM. Senez et Fils ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont acheté l'établissement d'épiceries de M. L. J. Collin 17 avenue Provencher et invitent le public à venir leur rendre une visite. Nos marchandises sont de première qualité et nos prix des plus bas. Senez & Fils Epiciers 17 Ave. Provencher. Phone Main. 4966.

—Nous avons à vendre sur la rue Prosper, à deux pas du coin des rues Marion et Archibald, des maisons bien finies, sur terrains clôturés, prix $3,300. $500 comptant; balance $30 par mois. Pour plus amples renseignements, adressez-vous à la "Modera Construction and Investment Ltd. 814 Edifice Sterling Bank, Winnipeg. Tél. Main 3499

L'Exposition et l'oeuvre de l'Hopital

Ce sera la semaine prochaine que s'ouvrira l'Exposition. Cette année encore les Dames Patronesses de Saint-Boniface tiendront des tables sur le terrain au profit de l'hôpital. Elles espèrent que, comme les années passées, elles seront en mesure de donner satisfaction à leurs nombreux amis et au public qui les patronise toujours avec une si bienveillante régularité. L'oeuvre est grande et belle et mérite certainement l'encouragement qu'elle reçoit. Des dames de bonne volonté ne ménageront pas leur dévouement pour maintenir leur réputation déjà acquise, et donner satisfaction à tous et à chacun.

La quête annuelle qui se fait à domicile n'ayant pas eu lieu cette année, madame la Présidente fait un chaleureux appel à toutes les personnes charitables qui pourraient offrir quelques dons; les offrandes pourront être remises, 52 rue LaVérendrye, chez madame la présidente ou chez M. François Lavoie, rue Dumoulin.

DONALDA LEMIEUX
Secrétaire.



Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 p.m., lundi le 14 juillet 1913, des soumissions pour fournir le charbon nécessaire aux divers édifices publics appartenant au gouvernement fédéral, dans tout le Dominion, lesquelles devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour la fourniture du charbon aux édifices publics du gouvernement fédéral dans le Dominion."

On peut se procurer des imprimés comprenant le devis et la formule de soumission en s'adressant à ce ministère et aux gardiens des édifices publics du gouvernement fédéral.

Les soumissions devront être libellées, sur les imprimés que le ministère fournit à cette fin et devront porter la signature des soumissionnaires.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p.c.) du montant de la soumission, fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS.
Sécrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 14 juin 1913.

N.B.—Le ministère ne reconnaîtra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura expressément autorisé cette publication.—34-35